

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du Mercredi 16 Juin 2021 à 18 h 00**

Etaient présents :

MM. FARGUES Esther – GERARD Maryse – RICAUD Jean-Marc – MOREAU-HERAUD Peggy – LETIENT Antoine – MANCEL Marie-José – BORDAS Eric – MIRAILLES-RIU Katie – BOULLET Jérôme – WLOCZYSIK Philippe – BERAUD Pierre Emmanuel – DIOT Emmanuelle – AUBIER Sandra – ESPARTA Vincent – RIGOLET Mathieu – FLAMANT Frédéric – CLARET Julie – CLARET Pauline – MAZE Serge – VERGEZ Christine – PELÉ Emmanuel – CABIANCA Christine

Mr BOURRIER Christian, absent, avait donné pouvoir à Mme FARGUES Esther

Mr BERAUD Pierre Manuel est arrivé en cours de séance, lors du vote des subventions.

Secrétaire de séance : Mme CLARET Julie

Madame la Maire fait part à l'assemblée de la mise en place prochaine de commissions thématiques en sus du maintien de trois commissions transversales (finances, scolaire, et communication) et invite les membres du Conseil Municipal intéressés à se faire connaître auprès du responsable de chaque commission.

Madame Julie CLARET informe de la retransmission de la réunion après accord de Madame la Sous-Préfète.

Madame la Maire procède ensuite à l'installation de Monsieur Mathieu RIGOLET en qualité de Conseiller Municipal, suite à la démission de Madame Béatrice VERLHIAC.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

I. Désignation de certains délégués auprès d'organismes extérieurs

1. A l'unanimité, Madame Christine CABIANCA est désignée en qualité de déléguée auprès de l'EHPAD de Lalinde, Madame Maryse GERARD étant déjà en place.
2. Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire, Mme Emmanuelle DIOT et Madame Sandra AUBIER en qualité de délégués titulaires et Mr Vincent ESPARTA et Mme Christine CABIANCA en qualité de délégués suppléants.
3. A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mr Frédéric FLAMANT en qualité de délégué suppléant auprès du S.D.E. 24.
4. Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Vincent ESPARTA en qualité de délégué auprès du Conseil d'Administration du Collège.
5. A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les nouveaux délégués auprès des Conseils d'Ecoles comme suit :

- **Ecole Maternelle de Lalinde :**
 - FLAMANT Frédéric, déjà désigné.
 - PELÉ Emmanuel, **comme nouveau membre représentant.**
- **Ecole Primaire de Lalinde :**
 - BERAUD Pierre Manuel, déjà désigné.
 - PELÉ Emmanuel, **comme nouveau membre représentant.**
- **Groupe Scolaire Yves Peyrony de Sauveboeuf :**
 - WLOCZYIAK Philippe, déjà désigné
 - PELÉ Emmanuel, **comme nouveau membre représentant**

II. Questions d'ordre budgétaire et comptable

1. Les subventions 2021 aux associations sont votées ligne par ligne comme suit :

		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
SPORTS INDIVIDUELS	8 700,00			
RAQUETTE LINDOISE	550,00	22		
JUDO JUITSU TAISO LALINDE	4 000,00	22		
TENNIS CLUB DE LALINDE	1 000,00	22		
LE ROSEAU LINDOIS	950,00	22		
ACCA LALINDE SOCIETE DE CHASSE	400,00	22		
MARCHEURS DE LA VALLEE	500,00	22		
LES FOULEES LINDOISES	500,00	22		
ESPACE FORME	500,00	15	5	2
ENTENTE SPORTIVE LALINDE MAUZAC	300,00	22		

		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
SPORTS D'EQUIPE	21 800,00			
LALINDE BASKET BALL	1 800,00	22		
US LALINDE RUGBY	13 000,00	22		
FOOTBALL CLUB DE LALINDE-COUZE-SAUV.	4 000,00	21		1
ASSO SPORTIVE DU COLLEGE LE COULOBRE	500,00	22		
USL HANDBALL Subvention exceptionnelle 20 ans du Club * sous réserve de l'organisation de l'évènement	1 800,00 700,00	23*		

* Arrivée de Monsieur Béraud lors du vote de la subvention de USL HANDBALL

		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
SCOLAIRE	7 400,00			
COOPERATIVE SCOLAIRE - EM LLDE	1 300,00	23		
COOPERATIVE SCOLAIRE - EP LLDE	2 575,00	23		
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE SAUVEBOEUF	1 225,00	23		
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE DE LALINDE	600,00	23		
APE SAUVEBOEUF	500,00	23		
APE LALINDE	1 200,00	23		

cooperatives scolaires : 25euros par enfant fréquentant les écoles sur la base des effectifs 03/2021

Ecole Primaire de Sauveboeuf

Ecole Maternelle Lalinde

Ecole Elementaire Lalinde

		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
AMICALES LAIQUES - COMITES DES FETES	10 450,00			
COMITE DES FETES STE COLOMBE	500,00	23		
COMITE DE LOISIRS PORT DE COUZE	300,00	23		
COMITE DES FETES LALINDE	7 800,00	13	10	
FOYER DES JEUNES SAUVEBOEUF	1 400,00	21		2
AMICALE LAIQUE LALINDE	450,00	23		

		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
CULTUREL	12 800,00			
TRADIGORDINE - sous réserve de l'organisation de la manifestation "Les Tradigordines" *	5 000,00	23		
MUSIQUE AU COEUR DES BASTIDES	300,00	23		
KAMALA LINDA	400,00	23		
LES TRETEAUX DU COULOIRE	400,00	23		
LES AMIS DE SECRET DE PAYS	250,00	23		
AU FIL DU DRAYAUX	500,00	23		

		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
LIRE ET RELIRE - FESTIVAL LITTERAIRE - sous réserve de l'organisation de la manifestation du festival littéraire *	5 650,00	23		
ASSO CULTURE SOLIDAIRE SANS FRONTIERES	300,00	23		

		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
DIVERSES	3 850,00			
ASSOCIATION LA PASSERELLE	1 000,00	23		
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	500,00	23		
FINACA	200,00	23		
FINATH SECTION COUZE LALINDE	100,00	23		
CERADER 24 AMIANTE	100,00	23		
ADIL 24	500,00	23		
SECOURS CATHOLIQUE	350,00	23		

RESTAURANTS DU COEUR	350,00	23		
SYNDROME EHLERS DANLOS	100,00	23		
JOUVENIR FRANCAIS - COMITE DE BERGERAC	50,00	23		
LIGUE CONTRE LE CANCER	250,00	23		
INITIATIVE EN PAYS LINDOIS	300,00	21		2
D.E.P.A.P.E. – 24 Association départementale entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance de la Dordogne	50,00	23		

2. Par 15 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions, le Conseil Municipal fixe le tarif des concessions des cimetières comme suit :

Tombes : 30 ans : 120,00 €
50 ans : 250,00 €
Perpétuité : 500,00 €

Caveaux : 30 ans : 276,00 €
50 ans : 575,00 €
Perpétuité : 1.150,00 €

Columbarium : 10 ans : 300,00 €
20 ans : 450,00 €
30 ans : 600,00 €

Dispersion des cendres au jardin du souvenir : gratuit

3. A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les tarifs du camping municipal de La Guillou pour l'année 2021.
4. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'aliénation d'une épareuse mise à disposition de la CCBDP dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie. La reprise de ce matériel par la SAS NOREMAT représente une recette de 6.000 euros pour la commune.
5. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement des frais de déplacement d'une illustratrice dans le cadre de l'exposition « Les Passagers du Vent », pour un montant de 69,10 €.

III. Conventions et contrats

1. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer la convention de participation aux entrées de la piscine communautaire pour les enfants lindois et les campeurs du camping municipal de La Guillou pour l'été 2021. Le montant de la participation est le suivant :
- Enfants lindois : 1€/jour/enfant âgé de 5 à 18 ans
 - Campeurs : 2€ pour les jeunes âgés jusqu'à 18 ans
3 € pour les adultes
2. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à renouveler le contrat de maintenance du panneau électronique d'informations municipales avec la SAS CENTAURE SYSTEMS pour un montant annuel de 669,69 € H.T. pour la période du 9 juin 2021 au 8 juin 2022.

3. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la mise à disposition de la salle Leclerc n°1 au profit de l'association AJMR.

IV. **Marchés et travaux en cours ou à venir**

1. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer la convention de modernisation du parc d'éclairage public « Nouvelle Donne » ainsi que le procès-verbal de mise à disposition des biens avec le SDE 24, et décide de retenir un calendrier d'étalement des travaux sur 10 ans qui démarreront en 2022 pour un montant estimatif annuel restant à la charge de la commune de 54.269,60 € H.T.

V. Règlements intérieurs

1. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de règlement des trois cimetières communaux.
2. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement des columbariums et des jardins du Souvenir.
3. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le règlement des garderies périscolaires.

VI. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2020 - RDE 24

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport

VII. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2020 - RDE 24

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

~~clerk~~
~~change~~
Hunt
affair
Sinnott
Export
Piquant
May
G